



Coulonges-les-Hérolles

Bulletin Municipal : N° 52 : mai 2015

Editorial

Cette période de l'année donne envie de tout entreprendre, de nettoyer, entretenir, développer nos projets, comme nous le faisons auparavant.

Nous continuons à vouloir assurer un entretien de nos espaces. Un grand merci à ceux qui œuvrent pour le nettoyage du champ de foire et pour nos administrés qui entretiennent devant chez eux la partie communale. Un gros travail d'organisation des effectifs est en cours, je remercie les conseillers qui s'y emploient, pour continuer d'assurer nos services et nos cours auprès de toute notre population.

Nous venons de voter notre budget, de prévoir nos investissements ainsi que notre fonctionnement. Un profond changement budgétaire est en train de s'opérer, ce qui complique beaucoup la vie de nos petites communes.

Tout d'abord, pour les aides de nos projets, les grands EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunal) qui subissent déjà ces restrictions se montrent beaucoup moins généreux. Nos demandes sont plus complexes à remplir.

Toute la politique actuelle est axée sur des grands bassins de population. Nous, le monde rural, nous voulons continuer à exister avec notre territoire, face à ceux qui veulent mettre les moyens là où se concentre la population, c'est-à-dire dans les villes ou le péri-urbain.

Même le directeur d'académie pense pour les écoles à raisonner par bassin de Communautés de Communes...

Concernant l'accessibilité de nos bâtiments recevant du public et nos voiries, les normes qui nous sont imposées sont tellement lourdes et peu adaptées à notre commune que nous essayons de les réaliser avec bon sens.

Les impôts locaux augmentent de 5 à 15% dans les grandes villes qui ne peuvent plus faire face autrement à leur fonctionnement, demain sera-ce notre tour ?

Je pourrais multiplier les exemples, mais nous ne voulons pas tomber dans la « sinistrose », et nous voulons continuer à nous différencier, nous le monde rural, à cette politique de ville.

Nous avons développé de nombreux projets sur notre territoire pour créer et maintenir des emplois, nous ne manquons pas d'être présents à toutes les réunions qui dessinent le profond changement actuel.

Une proposition nous est faite pour les communes rurales c'est « *la commune nouvelle* ». Cela consiste à réunir plusieurs communes. Chaque commune conserve son identité en tant que commune déléguée, il y a une gouvernance générale, les dotations de l'état seront maintenues au niveau de 2015. Nous serons plus forts au sein de la Communauté de Communes et autres (région, département, SCoT Schéma de Cohérence Territoriale) du fait d'une population plus importante. Seulement, si nous voulons opter pour cette formule, le calendrier imposé est un vote des conseils municipaux avant le 1er janvier 2016. Un article vous informe dans ce bulletin, et si le projet se poursuit nous aurons des réunions d'information.

Je vous laisse découvrir l'activité de notre commune au travers de ce bulletin.

Bonne saison estivale à tous.

Le Maire,

Raymond GALLET

Sommaire

Edito

Travaux

Abattage
peupliers

Maison de santé

Projet Eolien

Marché au
cadran

Activités
Médiathèque

Cours d'Anglais

Horaires
Médiathèque

Séance Cinéma

Conseils
Municipaux

Communes
Nouvelles

Budget
2014/2015

Collecte des
encombrants

Sacs poubelles

Déchetterie La
Trimouille

Cartes de Pêche

Enquête INSEE

Les p'tites
balades

Dates à retenir

Recensement

Embellissement

Avec tous nos
remerciements

Etat-Civil

Infos Pratiques

Travaux effectués sur la commune :

Sans énumérer une liste exhaustive des travaux réalisés par Yvan et Alain, nous avons continué à rendre plus agréable notre commune avec l'aménagement du parking de la salle des fêtes de Coulonges, la mise en place de signalisation et plantation, installation d'une rampe dans les escaliers du parking de la Mairie réalisée par Yvan, la mise en place de barrières à la marnière de l'Age-Boutaud, l'accès au chemin du cadran, l'entretien des granges, etc...Jean-Charles 'chapeaute' l'emploi du temps de nos agents.

Avec l'arrivée du printemps, l'entretien des espaces verts va occuper la majorité du temps des cantonniers, nous tenterons de faire de notre mieux pour vous être agréables, nous comptons sur votre indulgence.

Abattage des peupliers :

Plusieurs questions nous ont été posées sur l'abattage des peupliers aux Hérolles. Ces arbres arrivaient en fin de vie et leur coupe nous a été imposée. L'entreprise a terminé les travaux, les habitants de la commune peuvent récupérer gratuitement le bois restant. A l'automne, cet espace va être aménagé, des espèces y seront plantées et nous allons l'agrémenter. Nous vous en reparlerons dans le prochain bulletin.

Maison de santé :

Le projet de la maison de santé à la Trimouille continue son avancée. L'appel d'offres aux entreprises pour l'aménagement a été lancé. Il est consultable sur le site internet « www.marches-securises.fr ».

Les entreprises doivent répondre avant le 8 juin 2015.

Projet éolien :

La question sur le référendum ?

Le recours au référendum pour consulter la population sur ce projet n'est pas légal.

En effet : « Les dispositions de l'article L.O.1112-1 du Code général des collectivités territoriales énoncent que « L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité ». Or, les autorisations en matière d'implantation de parcs éoliens relèvent, suivant les dispositions des articles L512-1 et suivants du Code de l'environnement, de la compétence du préfet de département. Elles ne peuvent, par conséquent, être soumises à référendum local.

Néanmoins, les avis concernant ce projet peuvent être transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Tous les documents et l'évolution du projet sont à disposition du public et consultables à la Mairie.

Marché au cadran :

Le marché au cadran des Hérolles ouvrira le 15 juin 2015. Les questions relatives au projet d'un futur Cadran aux Hérolles sont désormais bien lointaines.

Le comité de Direction, réélu lors de l'assemblée générale du 3 avril 2015 qui a eu lieu à COULONGES, doit aujourd'hui répondre à des questions très concrètes. Le Président, Gilles ROUSSEAU, maintient un rythme soutenu de réunions : à quelques semaines de l'ouverture, il ne faut pas perdre de temps.

Les membres du Comité de direction sont les suivants : *Thierry BLOT (LIGNAC), Vincent COURAT (LIGLET), Romain DESHAIS (LIGLET), Boris DION (LATHUS), Coralie MAYAUD (TILLY), Jean Marc GUILLOT (COULONGES), Benoît MAILLOCHON (BELABRE), Hervé PERRIN (SAINT HILAIRE SUR BENAIZE), Sébastien FLEURY (VERNEUIL MOUSTIERS), Pascal BERTHON (LIGNAC), Claude VIALET (RUFFEC), Gérard BLONDEAU (LUREIL), Joseph GUILLEMAILLE (TERSANNES), Eric JEANNETON (COULONGES), Daniel LAROCHE (BRIGUEIL LE CHANTRE), Gilles ROUSSEAU (LIGNAC). Ces derniers représentent les éleveurs, les acheteurs sont représentés par Arnaud WALLAS (société BELLIVIER) et Christophe LORTHOLARY (société LORTHOLARY Bétail).*

Les travaux avancent à grands pas, la fin du chantier pointe le bout de son nez... mais il faut attendre le passage de la commission de sécurité et la livraison du bâtiment. Sauf changement, la visite de la Commission de Sécurité sur le chantier est prévue le lundi 18 mai. Si cette dernière valide les travaux réalisés, la SAS Marché au cadran des Hérolles pourra entrer en possession du bâtiment. Les premiers marchés pourraient donc avoir lieu au mois de juin. Avant l'ouverture officielle du Cadran, il sera organisé une répétition générale à huis clos. Certains éleveurs membres du comité de direction apporteront des animaux sur le marché afin que les bouviers prennent en main la bouverie, que le chef des ventes s'échauffe la voix, que les secrétaires maîtrisent le logiciel... bref que chacun trouve bien sa place. Pas d'inquiétude, manger la tête du veau dans le restaurant du cadran des Hérolles, c'est pour bientôt !

Nous rappelons que ce projet est co-financé par l'Europe, l'Etat, la région, le département de la Vienne, la commune de Coulonges, la CCM assure la maîtrise d'ouvrage.

Activités Médiathèque :

Plusieurs activités se sont déroulées à la Médiathèque pendant les vacances.

- Vacances de Noël, avec la participation de l'association 4C, les enfants ont décoré des objets à suspendre. Puis, ils ont réalisé un bonhomme de neige avec des pompons en laine.

- Vacances de Février, deux activités autour de la cuisine, les petits cuisiniers en herbe ont réalisé des gaufres et des crêpes. Durant le temps de pause de la pâte, les enfants ont participé à différents jeux. Au cours des deux autres animations, ils ont réalisé un pense bête en forme de hérisson et une mangeoire pour oiseaux.



- Les vacances de Pâques étaient sur le thème de la nature. Les enfants ont d'abord pu participer à un rallye photos, à la réalisation d'un cadre nature à partir d'éléments naturels ramassés dans le bois.



Les deux autres activités suivantes ont été consacrées à la plantation de fleurs dans le bourg et à la chapelle du Pin, avec la participation de Mme Leclercq. Après les plantations, ils ont pu faire du coloriage.

N'ayant pas de crayons dans la nature, ils ont utilisé des fleurs, de l'herbe, de la terre pour faire de la couleur.



Lors de la dernière activité, les enfants ont peint un pot de fleurs et après le séchage de celui-ci, ils ont pu semer des graines.

D'autres activités seront organisées pendant l'été.

Si vous souhaitez recevoir le programme des activités par mail, n'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées à l'adresse :

mediatheque-de-coulonges@wanadoo.fr

Cours d'Anglais :

Les cours d'anglais sont en place, ils se déroulent le jeudi à partir de 17h. Ces cours sont animés par Mme Cockeram. Nous avons 5 élèves réguliers qui viennent s'initier dans la bonne humeur à la langue de Shakespeare.

Horaires Médiathèque :

Nous vous rappelons que la Médiathèque est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans vos choix de lecture, n'hésitez pas à venir !



Séance Cinéma :



La Municipalité, avec l'aide de la Région et du Syndicat Mixte du Montmorillonnais, veut mettre en place une nouvelle activité de détente pour nos aînés :

« Une séance de cinéma »

Celle-ci aurait lieu une fois par mois (plus si demandes) soit le lundi ou le jeudi (hors des dates du Club de l'Amitié) du mois de septembre à avril.

Elle pourrait avoir lieu à partir de 14h30/15h jusqu'à 17h30/18h dans la salle à côté de la mairie de Coulonges.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer un transport sera prévu.

Un petit goûter serait offert à la fin de la séance.

Nous relançons un questionnaire plus précis qui pourrait nous donner des pistes sur vos souhaits et vos idées en espérant satisfaire un grand nombre.

Conseils Municipaux :

Conseil du 19 décembre 2014 :

- Organisation vœux et inauguration
- Commission Legs Bouloux-Resnier
- Point sur la possibilité d'une foire le 29 mars 2015 (dimanche)
- Point sur aménagement numérique
- Raccordement gaz dans logement communal

Conseil du 30 janvier 2015 :

- Modification des statuts de la CCM pour transfert de la compétence aménagement numérique
- Convention de mise à disposition de services « juridique et marché public » de la CCM
- Adhésion au CNAS (Centre National d'Actions Sociales)
- Avis sur demande de prise en charge des transports scolaires des élèves de primaire vers l'école privée de Brigueil-Le-Chantre
- Attribution d'une prime aux lauréats du brevet des collèges et du baccalauréat, ainsi qu'aux nouveaux nés

Conseil du 27 février 2015 :

- Renouvellement de la convention partenariat centre de vacances avec le CPA de Lathus-Saison 2015
- Remboursement d'un trop payé de 45 euros sur un abonnement 2015
- Point sur les travaux en cours et projet 2015
- Point sur réorganisation de la Halle aux Hérolles
- Constitution des bureaux de vote

Conseil du 13 mars 2015 :

- Approbation du compte administratif 2014
- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés par Mme LATOUR Monique, Receveur Municipal
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014-Budget principal
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014-Budget annexe CCAS
- Vote des taxes locales 2015
- Vote des budgets de l'exercice 2015-Budget principal et budget annexe CCAS
- Subventions d'équipement versées-Durée d'amortissement
- Attribution des subventions aux associations-Budget 2015

Conseil du 10 avril 2015 :

- Approbation des statuts du Syndicat « Eaux de Vienne-Siveer »
- Convention répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique de La Trimouille
- Prévention des risques professionnels : Mise en oeuvre du document unique, convention de mutualisation avec la CCM, demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Projet de travaux maison Ribault : organisation d'un concours de maîtrise d'oeuvre
- Désignation de nouveaux délégués à la Sorégies
- Projet d'achat d'une machine à curer les fossés
- Décision modificative n°1-Exercice 2015
- Information sur les communes nouvelles

Les communes nouvelles

Comme nous vous l'avons indiqué dans le précédent bulletin les dotations de l'Etat vont baisser.

Baisse de **la dotation générale...** en 2013= 57 714 €, en 2017 = 38 175 € résultat – **19 539€**

Rien n'est garanti au delà de cette date.

La dotation départementale de péréquation de la taxe professionnelle peut à tout moment être remise en cause. Nous ne sommes que quelques départements à en bénéficier en France; c'est l'argent généré par la centrale de CIVAUX (-23 023 €)

Les communautés de communes : si les communes ne changent pas leurs dimensions, les communautés vont prendre les compétences des communes et leur maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire que les communes ne seront plus maîtres de leurs investissements, et pour les services que vous avez en mairie ce sera à l'échelon supérieur, Montmorillon...

Nous avons **un projet éolien avec des recettes complémentaires** et une aide à nos projets. Mais l'échéance des recettes pour un déroulement normal, sera 2017 - 2018. Le permis de construire est déposé, il faut épuiser les délais de recours, et tenir compte du temps de la construction du parc et sa mise en service.

Aujourd'hui, il faut prendre en compte que les subventions auprès de la région, du département, de la communauté de commune, de l'état sont de plus en plus difficiles à obtenir. Nous le vivons en ce moment pour le réaménagement de notre halle. La raison principale de cette réticence vient du fait que ces structures subissent elles mêmes **des restrictions budgétaires**.

Nous avons vu dans les journaux que les grandes agglomérations, pour boucler leurs budgets, augmentent leurs impôts locaux jusqu'à 15%.

Qu'est ce qu'une commune nouvelle ? Créer une commune nouvelle c'est regrouper plusieurs communes qui se touchent sous un nouveau nom et où chacune d'elle garde son entité actuelle. Ce schéma est réservé aux communes du monde rural, c'est à dire les communes de moins de 100 000 habitants. Ce regroupement serait géré par tous les élus actuels des conseils qui constitueraient cette nouvelle commune. Ce serait le nouveau conseil municipal. Chaque commune actuelle sera commune déléguée avec son conseil actuel appelé « *conseil communal* ». Il y aurait un budget commun, avec un budget annexe pour chaque commune. Le fonctionnement de cette Commune Nouvelle aurait **une charte** qui attribuerait à chacun son budget et définirait, les projets à venir, l'organisation des services, la gouvernance de cette nouvelle commune. Chaque maire des communes serait délégué et continuerait son rôle d'officier d'état civil de son territoire, il dirigerait son conseil communal. Les délibérations seront validées par le conseil de la commune nouvelle.

Qui décide de ce regroupement ? Les conseils municipaux sont compétents pour décider, il est bien entendu que si nous en parlons aujourd'hui, c'est que votre information est primordiale.

Qu'apporte un tel projet, qu'avons-nous à y gagner ? Maintien des dotations de la DGF au niveau de celles de 2015 pour toutes les années à venir = maintient des emplois, des services, de l'entretien....s'unir pour réaliser de nouveaux projets.

Tous les actes pour les biens, matériels et démarches diverses le jour de la création seront gratuits.

La Dotation d'Etat des Territoires Ruraux sera attribuée prioritairement à ces communes nouvelles (33% de subvention à certains de nos projets actuellement par l'état)

Les Régions se sont agrandies, les cantons aussi. La Communauté de Communes du Montmorillonnais est en discussion pour être plus importante et reconnue au sein de cette grande région. Ne devons-nous pas nous projeter au milieu de ce schéma ?

Commune plus importante = meilleure représentativité au sein de nos syndicats et nos établissements publics de coopération intercommunale.

Réaliser des projets intercommunaux comme la maison de retraite de Brigueil, la maison de santé de la Trimouille, le marché au cadran des Hérolles, aujourd'hui dans la configuration actuelle cela aurait été impossible.

Quel est le risque si nous ne réagissons pas ? Souvenez vous, l'état a décidé que chaque commune devait être rattachée à une communauté de commune. CIVAUX commune riche et seule a rejoint la communauté du Lussacois.

Les communes de l'Indre, limitrophes de chez nous, ont rejoint la communauté de communes du Val d'Anglin. Elles ont subi un rapprochement forcé, elles ont été mises à contribution financière et aucun projet n'est développé sur leur territoire !

Si demain l'Etat décide qu'il ne veut plus de communes inférieures à 500 ou 1000 habitants, on nous imposera un regroupement avec une autre commune ou plusieurs et cela à nos frais, avec des dotations en diminution !

Il faut savoir que la France possède 1/3 des communes de tous les états membres rassemblés de la Communauté Européenne, c'est un sujet qui revient régulièrement.

Si nous ne réagissons pas nous allons vers une augmentation de nos taxes locales. En cas de communes nouvelles, une harmonisation de ces taxes sera faite avec la (les) commune(s) associée(s).

Un peu d'histoire...

En février 1992, la loi d'Administration Territoriale de la République (**A.T.R**) autorise les communes à se regrouper afin de constituer une communauté de communes.

Cette même année, les élus des communes, après s'être concertés, ont décidé de se rassembler et de créer la Communauté de Communes du Montmorillonnais (**CCM**).

Les élus de notre commune avaient été réactifs et avaient pris une décision importante en 1992 lorsqu'ils avaient créé ensemble la Communauté de Commune du Montmorillonnais: c'était 37 communes qui s'unissaient le même jour. L'avance qui a été prise, nous permet d'avoir aujourd'hui une communauté, très structurée, active et en capacité d'avoir la possibilité de réaliser de grands projets et maintenir notre territoire attractif.

Quel est le calendrier ?

Les dernières lois pour les communes nouvelles ont été votées en mars 2015.

Pour bénéficier des aides et des dotations il nous faut prendre position avant le 1° octobre 2015 et l'avoir voté pour le 1° janvier 2016 !

Voilà la situation aujourd'hui. Des informations sont disponibles sur le site de l'association des Maires de France (www.amf.asso.fr). Nous sommes également à votre disposition pour des informations complémentaires sur ce sujet. Si le projet avance, nous ferons des réunions publiques d'information, mais nous avons un rétro planning très court.

Budget 2014/2015

Compte Administratif 2014

OPERATIONS DE

L'EXERCICE

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section d'investissement	113 361,99	168 794,18
Section de fonctionnement	270 504,96	336 837,72
TOTAL	383 866,95	505 634,90

RESULTATS REPORTEES

(2014) Investissement	57 773,86	----
Fonctionnement	----	25 766,44
TOTAL	441 640,81	531 398,34

RESULTATS DE CLOTURE

Investissement	2 341,67	----
Fonctionnement	----	92 099,20

RESTES A REALISER

Investissement	62 063,00	25 449,00
Fonctionnement	----	----

RESULTATS CUMULES

Investissement	64 404,67	25 449,00
Fonctionnement	----	92 099,20

RESULTATS DEFINITIFS

Investissement	38 955,67	----
Fonctionnement	----	92 099,20

ENSEMBLE (Excédent de clôture)

53 143,53

Compte annexe pour C.C.A.S.

RESULTATS REPORTES (2014)

Déficit 731,05 €

OPERATIONS DE L'EXERCICE

Fonctionnement Dépenses 1 392,00 €

Fonctionnement Recettes 3 500,00 €

TOTAUX :

Fonctionnement Dépenses 2 123,05 €

Fonctionnement Recettes 3 500,00 €

RESULTATS DE CLOTURE

Excédent **1 376,95 €**

Section d'investissement : détail des dépenses

Chap./Op.	Libellé opération	Report 2014 en €	Propos. Nouvelles en €	Total en €
165	Dépôts et cautionnements	----	735,00	735,00
231/164	Aménagement parking salle des fêtes	6 386,00	2 000,00	8 386,00
2115/174	Acquisition Biens immobiliers	12 000,00	----	12000
231/181	Murs intérieurs église	516,00	3 000,00	3 516,00
231/187	Réaménagement Halle Hérolles et alentours	22 600,00	154 400,00	177 000,00
231/189	Aménagement cimetièrre	2 200,00	8 000,00	10 200,00
203/190	Aménagement Hérolles 2014/2020	2 021,00	1 292,00	3 313,00
231/191	Aménagement aires des conteneurs déchets	2 000,00	----	2 000,00
231/193	Viabilisation marché au cadran	14 340,00	----	14 340,00
1641	Remboursement Capital emprunts	----	17 520,00	17 520,00
1	Déficit d'investissement	----	2 341,67	2 341,67
231/194	Rénovation garages Hérolles	----	7 000,00	7 000,00
2184/195	Achat tables salle des fêtes Coulonges	----	1 500,00	1 500,00
231/196	Travaux mairie	----	2 500,00	2 500,00
231/197	Travaux salle des fêtes Hérolles	----	4 000,00	4 000,00
231/198	Réhabilitation maison « Ribault »	----	8 000,00	8 000,00
231/199	Travaux d'accessibilité	----	10 000,00	10 000,00
20412	Subvention CCM (marché cadran)	----	15 000,00	15 000,00
TOTAL		62 063,00	237 288,67	299 351,67

Section d'investissement: détail des recettes

Chap./Op.	Libellé opération	Report 2014 en €	Propos. Nouvelles en €	Total en €
132/164	Subv. Départ-Parking salle des fêtes	7 400,00	----	7 400,00
132/164	Subv. CCM-Parking salle des fêtes	3 707,00	----	3 707,00
132/178	Subv. CCM-Centre Bourg	500,00	----	500,00
132/178	Subv. Départ. FSID-Centre Bourg	5 561,00	----	5 561,00
132/183	Subv. Sorégies-Création points lum.	530,00	----	530,00
132/188	Subv. Départ.-Réfection chemins ruraux	7 751,00	----	7 751,00
165	Dépôts et cautionnements	----	----	
21	Virement	----	48 728,00	48 728,00
1068	Excédent capitalisé	----	38 955,67	38 955,67
10222	Fonds Compensation TVA	----	13 000,00	13 000,00
132/187	Subv. Région Halle Hérolles	----	60 000,00	60 000,00
132/187	Subv. Départ-Halle Hérolles	----	44 250,00	44 250,00
132/187	Subv. CCM Halle Hérolles	----	13 750,00	13 750,00
132/189	Subv. CCM Cimetière	----	840,00	840,00
132/189	Subv. Départ. Cimetière	----	2 530,00	2 530,00
132/194	Subv. CCM Rénovation garages Hérolles	----	577,00	577,00
2804412	Amortissement sub. D'équipement versée	----	51 272,00	51 272,00
TOTAL		25 449,00	273 902,67	299 351,67

Budget Mairie 2015

En section de fonctionnement à la somme de 356 863,53 € (trois cent cinquante-six mille huit cent soixante-trois euros et cinquante-trois cents), et en section d'investissement à la somme de 299 351,67 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante-et-un euros et soixante-sept cents). Le montant total des subventions versées aux associations a été arrêté à 7 00,00 € (sept mille euros), et les contributions aux organismes de regroupement à 8 800 € (huit mille huit cents euros).

Budget annexe C.C.A.S. (fonctionnement)

Adopté à l'unanimité, il s'équilibre comme suit: 3 376,95 € (trois mille trois cent soixante-seize euros et quatre-vingt-quinze cents).

Vote des taxes locales 2015 : Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % sur les taux 2014 ce qui porte les taux 2015 comme suit:

- Taxe d'habitation : 13,45 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,88 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 35,86 %

Collecte des encombrants :

Nous vous proposons un ramassage des encombrants sur la commune de Coulonges.

- Pour les Hérolles, les Grandes Hérolles, Le Peu du Pin, Thélisset, L'Age-Boutaud, La Jarrige :

→ **Le Mardi 19 mai 2015**

- Pour Coulonges, Le Prieuré, Benaize, Le Peu de Tilly, La Bergerie, Travail Gogain, La Pachoterie :

→ **Le Mardi 26 mai 2015**

Pour les personnes seules, nous pouvons vous aider à sortir vos encombrants la veille.

Appelez la Mairie au 05 49 91 77 08 pour un rendez-vous.

Sacs poubelles :

N'oubliez pas que pour retirer les sacs, il faut vous munir de votre carte.



Rappel Horaires Déchetterie

La Trimouille :

Les lundi/mercredi/vendredi/samedi :

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le jeudi :

de 8h30 à 12h

Cartes de pêche :

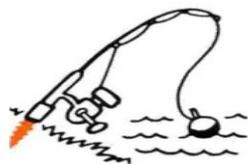
« Carrières des Hérolles »

ouverture de la pêche du

1^{er} avril au 11 novembre

Les cartes de pêche sont disponibles :

- A la médiathèque de Coulonges-
- Chez Monsieur Serge MASSE
5, route des foires, Les Hérolles
- Chez Alternagro, Les Hérolles



Enquête INSEE :

ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'INSEE réalise, entre le 5 mai et le 28 juin 2015, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Les P'tites ballades :

Dimanche 10 mai, une trentaine de marcheurs est venue participer à la p'tite ballade à Coulonges, organisée par le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais.

Guidés au coeur de la nature, les promeneurs ont pu découvrir différents points de la Benaize : le moulin, la passerelle... ainsi que les insectes et les fleurs environnantes.

Une autre animation a eu lieu sur notre commune :

Dimanche 17 Mai

Salle 3S Les Hérolles

Atelier d'initiation :

La chaux et les badigeons

Journée d'initiation et de découverte sur « la chaux et ses utilisations dans le bâti ancien et contemporain » (badigeons, enduit chaux/chanvre).

Après une matinée théorique pour mieux comprendre sa fabrication et ses avantages, l'après-midi a été consacrée à la pratique avec plusieurs ateliers participatifs.

Atelier encadré par Maisons paysannes (Poitou-Charentes).

Dates à retenir :

Samedi 6 juin : Tournoi de foot au stade de la Trimouille à 13h30 (avec une équipe du SIVOM représentant les communes du canton)

Dimanche 14 juin : Loto ACCA

Mercredi 24 juin : Messe de la St Jean à la chapelle du Pin

Dimanche 12 juillet : Loto du Club de l'Amitié

Samedi 18 juillet : Méchoui ACCA

Dimanche 30 août : Loto ACCA

Dimanche 20 septembre : Loto du Club de l'Amitié

Samedi 21 novembre : Concours de Belote du Club de l'Amitié

Samedi 19 décembre : Noël des enfants de Coulonges et Thollet à Coulonges

Recensement

Le Maire et son Conseil Municipal remercie l'ensemble de la population pour l'accueil chaleureux apporté à notre agent recenseur.

Embellissement

Comme chaque année, les ronds-points, espaces et autres totems ont été fleuris.

Un merci à Emilie et Jean-Charles pour leur contribution.

Avec tous nos remerciements...

Beverly, notre conseillère municipale a mis en place avec les compatriotes de la commune le ramassage des papiers dans les rues et sur la place les jours de foire.

A compter de 15 heures le rendez-vous est donné devant la salle les 3S. Peuvent se joindre à eux toutes les âmes bienveillantes et soucieuses de notre commune. Cette volonté est à souligner tant sur le plan écologique que sanitaire, en particulier lorsque le 29 tombe un vendredi.

Egalement un grand merci aux habitants qui embellissent les abords de leur domicile.

Etat civil :

Décès :

Madeleine, Germaine DUBEAU
(épouse CLEMENT)

Les Hérolles

Le 15 février 2015

Dans sa 91ème année

Jacques, Eugène LESTER

La Bergerie

Le 4 avril 2015

Dans sa 79ème année

Léon, Eugène GODARD

Benaize

Le 7 avril 2015

Dans sa 84ème année

*Que les familles reçoivent nos sincères
condoléances.*

Infos Pratiques

La Mairie est ouverte :

du **Lundi au Vendredi**

de **8h à 12h**

En dehors de ces horaires, pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Raymond GALLET : Maire

06 86 18 13 46

Christelle BAILLARGEAT : 1ère adjointe

06 83 08 63 03

Danièle LECLERCQ : 2ème adjointe

05 49 91 78 70